

TONNAY-CHARENTE

**Autoroute A 831 :
non aux tracés !**

Lors de sa dernière réunion, le Conseil municipal avait à se prononcer sur les tracés et non sur le principe de l'autoroute. Après maintes discussions et explications où chacun a pu s'exprimer, le Conseil municipal s'est prononcé, à l'unanimité, contre les tracés proposés. Ces projets sont très pénalisants puisqu'ils prévoient la destruction de plusieurs habitations. Le projet le plus à l'Ouest est trop près des Charmettes.

D'autres sujets ont été abordés :

Plan d'occupation des sols : Après l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a formulé un avis favorable sur le projet. Le plan sera applicable un mois après le dépôt en sous-préfecture. Le projet est adopté (1 abstention, M. Troale).

Projet de lotissement : Une demande de certificat d'urbanisme a été déposée pour la réalisation d'un lotissement sur un terrain de la rue du Parc. Le projet prévoit environ 80 lots. Le conseil émet des réserves sur l'obligation de prévoir des espaces verts et des parkings en plus des deux places de stationnement par lot. Le conseil se prononce : pour, 24; abstentions, 3 (M. Troale - pouvoir M^{me} Nicol), M^{me} Mineau.

Tarifs 2002 : Hausse moyenne de 2 %; demande de Vivr'Actif, 5 % pour les tarifs du camping; adopté à l'unanimité.

Restructuration des ateliers municipaux : Une visite pourra être organisée dans quelques semaines lorsque les travaux seront terminés.

Personnel communal : Suite à un départ à la retraite d'un agent spécialisé des écoles maternelles, il sera remplacé par un agent d'entretien. Un adjoint administratif devient adjoint administratif de deuxième classe. Accepté.

Divers : Projet de train entre La Rochelle et Tonnay-Charente : l'étude est en cours. A partir du 1^{er} janvier, les transports régionaux sont à la charge de la région. Le Conseil général a déjà voté des crédits.

Arrêt bus : Pas d'inquiétude à avoir, c'est pour bientôt les abribus. Le Conseil général pourrait partiellement participer aux frais.

Fiscalité : Pour compenser le passage aux 35 heures et la prestation autonomie, la hausse de 17 % pourrait être ramenée à 10 % voire moins si l'aide de l'Etat est supérieure aux prévisions actuellement prises en compte par le département.

P. M.

Sud-ouest 24/12/2001